CONDITIONS ET TARIFS

AU 1ER JANVIER 2027



OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES DESTINÉS AUX PARTICULIERS

Banque BCP

Prix en euros (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 1er janvier 2027. La Banque BCP fonde sa relation clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons ou vous envoyons sur votre Messagerie Sécurisée internet une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés ainsi que le Document d'Information Tarifaire. Dans le cas où ces derniers ne vous auraient pas encore été remis, vous pouvez vous les procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Banque BCP.
- Ce document est également disponible depuis notre site internet : www.banquebcp.fr. Ces conditions et tarifs annulent et remplacent à compter du 01/01/2027, les précédentes conditions tarifaires.
- Nous vous laissons le choix de souscrire aux produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre agence Banque BCP se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

RÉALISEZ VOS OPÉRATIONS À DISTANCE SUR LE SITE OU L'APPLICATION MOBILE

Depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, et où que vous soyez dans le monde, gérez vos comptes à distance en toute sécurité ! Accédez à votre espace de Banque à Distance sur **www.banquebcp.fr** depuis votre ordinateur ou depuis l'application BCP Mobile sur tablette ou smartphone. L'accès à ce service est gratuit.(1)

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

La plupart des opérations courantes sont réalisables à distance : consulter ses comptes, effectuer un virement, gérer sa carte bancaire (plafonds, oppositions, verrouillages) ou même simuler un crédit personnel.

Notre guide est à votre disposition pour retrouver l'ensemble des fonctionnalités de nos services de Banque à Distance :

Téléchargez le guide en scannant le QR code :

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2027 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de Banque à Distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : BCP DIRECT[1]	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : BCP ALERTES	1,00 €/mois Soit pour information, 12,00 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	6,00 €/mois Soit pour information, 72,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat : Carte CB Visa Classic	55,00 €/an
• à débit différé : Carte CB Visa Classic	51,00 €/an
• à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	45,00 €/an
• à débit immédiat et à autorisation systématique[3] [4] : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	45,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**4 retraits d'espèces gratuits/mois.** 1,00 € par retrait à partir du 5e
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte[5]	25,80 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• agence	6,70 €/virement
• internet	Gratuit
Prélèvement :	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(1) Le service souligné correspond à celui proposé dans le cadre du produit mentionné.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Forfait Autonomie II (offre à destination des majeurs protégés).
(4) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Sommaire

Extrait standard des tarifs 2027 aux Particuliers 03

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE
- Ouverture, transformation, clôture 05
- Relevé de compte 05
- Tenue de compte 05
- Service en agence 06
- Services bancaires de base 06
- Les prestations de base 07

2 BANQUE À DISTANCE 08

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT
- Cartes 09
- Virements 12
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA 13
- Chèques 14

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES
- Les formules 15
- Offres Forfait Autonomie II 18
- OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) 18
- Offres retirées de la commercialisation 19

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
- Commission d'intervention 22
- Opérations particulières 22
- Incidents de paiement 23

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS
- Opérations de découvert en compte 25
- Crédits à la consommation 26
- Crédits immobiliers 26
- Garanties 27
- Assurance 27

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS
- Épargne bancaire 28
- Gestion privée 28
- Placements financiers 29

8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE
- Vous assurer ainsi que vos proches 33
- Assurer et Protéger vos biens 33
- Vous protéger au quotidien 34
- Assurer votre épargne 34
- Protéger vos moyens de paiement 34
- Offres retirées de la commercialisation 34

9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES
- Frais de succession 35
- Autres prestations 35

10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES
- Option internationale 36
- Opération par carte bancaire 36
- Opérations par chèques 36
- Virements non SEPA 37

11 TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES
- Offre groupée de services 38
- Crédits à la consommation 39
- Épargne et placements financiers 39
- Option internationale 39

12 INFORMATIONS UTILES
- Pour rester en contact avec votre banque à tout moment 40
- Nos partenaires/mentions légales 40
- Informations complémentaires 41
- Définitions placements financiers 41

13 RÉSOUDRE UN LITIGE
- Votre Banque BCP : votre interlocuteur privilégié 43
- Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige 43

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **42,90 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Relevé de compte

Selon périodicité	Papier	Électronique[1]
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Réédition relevé de compte au guichet	**7,90 €**	**Non concerné**
Relevé annuel de frais	**Gratuit**	**Gratuit**
Autre périodicité	**4,20 €/Relevé supplémentaire**	**Gratuit**

Tenue de compte

- Tenue de compte de dépôt **18,00 €/trimestre** (hors offres groupées de services)
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte** [2]

À savoir

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :
- d'un compte de dépôt sans moyen de paiement ;
- d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 5 par trimestre.

Définition

Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».
(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (avec CB et/ou avec retrait SMS)[1] **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation..... **5,20 €**
- Changement d'adresse **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Service Ma Tirelire (Sous réserve de commercialisation) **Gratuit**
 (Service adossé à un compte de dépôt dédié, disponible au sein de l'espace banque à distance du client, permettant de mettre progressivement de l'argent de côté pour un projet personnel à court terme.)

	Par internet / mobile / GAB	Au guichet de la Banque BCP
Édition du RIB ou de l'IBAN	**Gratuit**	**3,40 €**

Définition

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

Services bancaires de base[2] Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

(1) Service disponible et gratuit uniquement dans les distributeurs automatiques de billets de la Caisse d'Épargne, Crédit Coopératif et de la Banque BCP (que ce soit au sein ou en dehors de l'agence de domiciliation).

(2) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

À savoir

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 22).

- Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)**

Les prestations de base[1]

- L'ouverture et la clôture du compte..... **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte..... **Gratuit**
- La tenue du compte**Tarifs standards**[2]
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires**Tarifs standards**[2]
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance**Tarifs standards**[2]
- Des moyens de consultations à distance du solde du compte**Tarifs standards**[2]
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque**Tarifs standards**[2]
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne**Tarifs standards**[2]

(1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).
(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

2. Banque à distance

- BCP Direct **Gratuit**
 Abonnement à des services de Banque à Distance (internet[1], téléphone fixe[2], téléphone mobile, etc.)[3] [4]
- e-Documents **Gratuit**
 Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de Banque à Distance.
- Secur'Pass **Gratuit**
 Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
 Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de Banque à Distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL) (fonctionne avec une carte bancaire Banque BCP dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS **Gratuit**
- BCP Alertes **1,00€ TTC/mois**
 Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

PILOTAGE DE LA CARTE BANCAIRE DEPUIS L'ESPACE DE BANQUE À DISTANCE[4] [5]

- Consultation du code confidentiel **Gratuit**
- Activation de la version digitale de la carte, voir les données de la carte **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[3] **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

DES FONCTIONNALITÉS DIGITALES POUR ACCOMPAGNER SON ENFANT MINEUR DÉTENTEUR D'UNE CARTE CB VISA CLASSIC À CONTRÔLE DE SOLDE QUASI-SYSTÉMATIQUE DANS LA GESTION DE SON BUDGET[6].

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

PILOTER SON CRÉDIT IMMOBILIER

- Réédition tableau d'amortissement en autonomie **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur.
(3) Le service souligné correspond à celui proposé dans le cadre du produit mentionné.
(4) Sous réserve d'être abonné aux services de Banque à Distance de votre banque.
(5) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Secur'Pass.
(6) Fonctionnalités uniquement disponibles sur notre application mobile.

3. Vos moyens et opérations de paiement

Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Définition

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Nomea **23,50 €/an**
 (majeurs et mineurs protégés)

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	Visa Infinite*	Visa Premier*	CB Visa Classic	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]
					
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)		165,00 €	55,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	340,00 €	157,00 €	51,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)					45,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)				45,00 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[3]

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Navegador	Visa Premier Navegador	CB Visa Classic Navegador
			
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	148,00 €	49,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	217,00 €	148,00 €	49,00 €

À savoir

En payant avec une carte Visa Navegador ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier d'une garantie achat et en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils [4].

Offre retirée de la commercialisation

- Carte de retrait VISA Plus.....14,00 €

* Non commercialisées à des mineurs.

(1) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

À savoir

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle **2,90 %**
 - Maximum de perception **7,15 €**
- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[1] **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique) Banque BCP et Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale). Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Navegador	Visa Premier ou Visa Premier Navegador	CB Visa Classic ou CB Visa Classic Navegador	CB Visa Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Jusqu'à 4 retraits dans le mois	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
À partir du 5e retrait dans le mois	**Gratuit**	**1,00 €/ retrait**	**1,00 €/ retrait**	**1,00 €/ retrait**
Retraits illimités dans le mois	**Gratuit** si carte détenue dans le cadre d'un Pack Prestigio, d'une Formule Confort, d'une Formule Optimal ou de l'offre OCF			

- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Banque BCP) **Gratuit**

Retraits en devises	Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque hors zone euro
Commission proportionnelle	**2,90 %**
Commission fixe	**3,80 €**

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile[2] **12,00 €/an**
- Service Click to Pay **Gratuit**
 Simplifier vos paiements en ligne par internet auprès des e-commerçants partenaires en évitant de renseigner les données de votre carte bancaire.
- Solutions de paiement mobile[3] agréées Banque BCP **Gratuit**
 - Apple Pay
 - Google Pay
 - Samsung Pay
 - Garmin Pay
 - SwatchPAY !
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **18,00 €**

(1) Voir détail zone EEE page 41.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de Banque à Distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Banque BCP et d'avoir activé Secur'Pass. Voir conditions générales du service e-Cartes sur le site www.banquebcp.fr ou auprès de votre agence.

(3) Ces solutions sont disponibles auprès des clients particuliers équipés d'un smartphone et/ou montre compatible et porteurs de cartes de paiement Particuliers. Voir les cartes éligibles, les appareils compatibles et les autres conditions générales d'utilisation de la carte Banque BCP dans les solutions de paiement mobile Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay, SwatchPAY!, Garmin Pay sur le site www.banquebcp.fr ou auprès de votre agence.

- Envoi de code confidentiel en urgence en recommandé ou en agence **26,55 €**
- Refabrication de la carte avant échéance **23.50 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement
 - Au guichet de l'agence **26,00 €**
 - Sur internet ou application mobile (jusqu'à 3 fois/an) [1] **Gratuit**
- Frais d'envoi de carte en recommandé **11,00 €**
- Désactivation du mode « Sans Contact » **Gratuit**
- Pilotage de la carte sur internet ou application mobile **Gratuit**

Virements[2]

- Réception d'un virement SEPA[3] ✚ occasionnel ou permanent **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Banque BCP

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**6,70 € / virement**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**6,70 € / virement**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**6,70 € / virement**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**6,70 € / virement**	**Gratuit**

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Banque BCP vers un compte du client dans la même Banque BCP **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**6,70 € / virement**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**6,70 € / virement**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**6,70 € / virement**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**6,70 € / virement**	**Gratuit**
Autres		
Ajout de bénéficiaire	**3,50 €**	**Gratuit**
Suppression de bénéficiaire	**3,50 €**	**Gratuit**

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

VIREMENTS HORS SEPA

- Frais par virement URGENT France (hors SEPA) valeur jour (demande avant 15h) **28,25 €**

Autres opérations

- Service Wero **Gratuit**
 Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero. Les fonctionnalités du service Wero sont l'envoi d'argent, la demande d'argent et le paiement en ligne.
- Frais d'intervention[4] (Frais d'annulation ou de modification d'un virement, demande de retour de fonds sur virement) **Gratuit**

(1) Gratuit depuis l'espace de Banque à Distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de Banque à Distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Banque BCP et d'avoir activé Secur'Pass.
(2) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 41). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 36.
(3) SEPA, voir définition en page 41.
(4) Uniquement dans le cas où la révocation de l'ordre intervient au plus tard à la fin du jour ouvrable précédant le jour convenu pour le débit des fonds.

Prélèvements SEPA / TIP SEPA[1]

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements[2] **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	**17,80 €**	**Non concerné**

Définition

ICS (Identifiant Créancier SEPA)
Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)
À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire
Le client donne instruction à la Banque BCP de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque BCP. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche
Le client donne instruction à la Banque BCP de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE BANQUE BCP À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) **Gratuit**

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 41).
(2) Uniquement dans le cas où la révocation de l'ordre de prélèvement intervient au plus tard à la fin du jour ouvrable précédant le jour convenu pour le débit des fonds.

Chèques

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**
- Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[1] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée.....**12,00 €/Chéquier**
 - Envoi par courrier simple..... **Gratuit**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois..... **14,10 €/Chéquier**
- Frais d'émission d'un chèque de banque + en agence **25,00 €/Chèque**

Définition

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque BCP vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Banque BCP peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **25,00 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur..... **30,00 €/chéquier**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

4. Offres groupées de services

Les formules

À savoir

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire[1].

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[2]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[3] /systématique[3] 	CB Visa Classic[4] ou CB Visa Classic Navegador[5] débit immédiat ou débit différé 
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de Banque à Distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : BCP Direct* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : BCP ALERTES* • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[6]* • Les services Eparfix ou Eparplus *(Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.* *Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.)* • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques Banque BCP et 4 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors Banque BCP et Caisse d'Epargne) situés en zone euro	
Formule Famille[1]	**12,25 €/mois**	
Formule Individuelle[7]	**9,60 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes (11/28 ans)	**Gratuit**	
Option internationale	**Tarification et conditions disponibles en page 36**	

À savoir

Les clients détenteurs de l'offre Formule Initial bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert*.

*Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

* Service gratuit à l'unité.

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(4) Les cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) À l'exception des clients mineurs et sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

(7) Si fourniture d'une 2ème carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2] /systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic Navegador[4] débit immédiat ou débit différé	Visa Premier[3] ou Visa Premier Navegador[4] débit immédiat ou débit différé
			
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de Banque à Distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : BCP Direct* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : BCP ALERTES* • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5]* • Les services Eparfix ou Eparplus *(Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.* *Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.)* • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de la Banque BCP, Caisse d'Epargne et des autres banques (hors Banque BCP et Caisse d'Epargne) situés en zone euro • Assurance sur compte (assurance en cas de Perte/vol des moyens de paiement/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[6]		
Formule Famille[7]	**15,00 €/mois**		**20,00 €/mois**
Formule Individuelle[8]	**14,40 €/mois**		
Formule Individuelle Jeunes (11/28 ans)	**2,00 €**		
Option internationale	**Tarification et conditions disponibles en page 36**		

À savoir

Les clients détenteurs de l'offre Formule Confort bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert* et de l'exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde débiteur de 500 euros, dans la limite de l'autorisation de découvert accordée*.

*Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

* Service gratuit à l'unité.

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Les cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs et sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

(8) Si fourniture d'une 2ème carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]/ systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic Navegador[4] débit immédiat ou débit différé	Visa Premier[3] ou Visa Premier Navegador[4] débit immédiat ou débit différé	Visa Platinum Navegador[4] débit différé	Visa Infinite[3] débit différé
					
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : BCP Direct* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : BCP ALERTES* • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5]* • Les services Eparfix ou Eparplus *(Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.* *Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.)* • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur compte (assurance en cas de perte/vol des moyens de paiement/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[6]				
Formule Famille[7]	**31,00 €/mois**		**39,00 € /mois**		**50,50 € /mois**
Formule Individuelle[8]	**23,60 €/mois**		**29,50 € /mois**		**41,00 € /mois**
Formule Individuelle Jeunes (11/28 ans)	**4,00 €/mois**		**6,00 € / mois**		**8,00 € /mois**

À savoir

Les clients détenteurs de l'offre Formule Optimal bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert* et de l'exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde débiteur de 1000 euros, dans la limite de l'autorisation de découvert accordée*.

*Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

* Service gratuit à l'unité.

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Les cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs et sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

(8) Si fourniture d'une 2ème carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

Offres Forfait Autonomie II

FORFAIT AUTONOMIE II

Forfait Autonomie II est une offre groupée de services[1] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'Assurance sur Compte[2], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Forfait Autonomie II

Carte Nomea[3]	**3,30 €/mois soit 39,60 €/an**
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	

OCF (offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière)

- L'offre OCF..... **1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
 C'est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :
 - La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
 - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique[4])
 - Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
 - Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
 - Deux chèques de banque par mois
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte et la possibilité d'effectuer des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire dans le même établissement
 - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
 - La fourniture de relevés d'identités bancaires
 - Un changement d'adresse une fois par an
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[5] (clients détenteurs OCF)..... **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier..... **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier..... **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision[6]
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**[7]
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 €..... **6,00 €/rejet**[7]
 - Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois**[8]

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Sous réserve de commercialisation.
(4) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(6) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIP SEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(7) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
(8) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

Offre retirée de la commercialisation

PACK BCP PRESTIGIO

Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix : 1er titulaire : carte VISA Platinum, carte VISA Infinite, carte VISA Premier Navegador, carte VISA Premier / 2ème titulaire : carte VISA Infinite, carte VISA Premier Navegador, carte VISA Premier, carte CB VISA Classic Navegador, carte CB VISA Classic
- Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection(1)
- Assurance Protection Juridica(1)
- Assurance Protection de votre identité(1)
- Assurance Compte BCP Sécurité(2)
- Service e-Documents
- 4 transferts gratuits en France ou vers le Portugal (Millennium BCP), par an
- Commission tenue de compte
- Relevé de compte multi-produits (gratuit hors offre groupée de services)
- BCP Direct (service de Banque à Distance)
- Service e-Carte
- Retraits illimités en dehors des distributeurs de la Banque BCP

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Prestigio avec :	1 Titulaire	2 Titulaires avec 1* ou 2 cartes
Carte VISA Platinum Navegador débit différé	30,00 €	45,00 €
Carte VISA Infinite à débit différé	40,00 €	60,00 €
Carte VISA Premier ou Premier Navegador à débit immédiat ou à débit différé	25,00 €	35,00 €
Carte VISA Infinite à débit différé + tout autre type de carte (hors Infinite et Platinum)	-	50,00 €
Carte Infinite à débit différé + Carte VISA Platinum à débit différé	-	55,00 €
Carte VISA Premier ou VISA Premier Navegador + tout autre type de carte (hors Platinum, Infinite)	-	35,00 €
Carte VISA Platinum à débit différé + tout autre type de carte (hors Infinite et Platinum)	-	40,00 €

* 2 titulaires/1 carte

PACK BCP UNIVERSAL

Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix : carte CB VISA Classic, carte CB VISA Classic Navegador
- Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection(1)
- Assurance Protection Juridica(1)
- Assurance Protection de votre identité(1)
- Service e-Documents
- 2 transferts gratuits en France ou vers le Portugal (Millennium bcp), par an
- Commission tenue de compte
- Relevé de compte multi-produit (gratuit hors offre groupée de services)
- BCP Direct (service de Banque à Distance)
- Service e-Carte
- En option : Assurance Compte BCP Sécurité (2)

(1) Contrat assuré par Axa France IARD, entreprise régie par le code des assurances.
(2) Contrat assuré par IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A., entreprise régie par le code des assurances.

Offre retirée de la commercialisation

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Universal avec :	1 Titulaire	2 Titulaires avec 1* ou 2 cartes
Carte CB VISA Classic, Navegador à débit immédiat ou débit différé ou Classic à autorisation systématique	12,00 €	15,00 €
Option compte BCP Sécurité[1] (Cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	2,50 €	5,00 €

* 2 titulaires /1 carte : cette offre n'est plus commercialisée

PACK BCP JEUNES 16-25 ANS

Offre groupée de services comprenant :
- Une carte bancaire au choix : CB VISA Classic, CB VISA Classic Navegador et Carte VISA Plus
- Assurance Protection de Votre Identité[2]
- Service e-Documents
- BCP Direct (service de Banque à Distance)
- En option l'assurance moyens de paiement : Assurance BCP Protection [2]

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Jeunes 16-25 ans	De 16 à 18 ans	+ 18 ans
CB VISA Classic à contrôle de solde systématique, Carte de retrait VISA Plus	Gratuit	5,00 €
CB VISA Classic, CB VISA Classic Navegador	Non éligible	5,00 €
Option Assurance BCP Protection[2] (Cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	2,00 €	

PACK GRANDES ÉCOLES 18-26 ANS 5,00 €/mois

Offre groupée de services comprenant :
- VISA Premier
- Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection[2]
- Assurance Protection Juridica[2]
- Assurance Protection de Votre Identité[2]
- Service e-Documents
- Retraits déplacés à l'international

(1) Contrat assuré par IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A., entreprise régie par le code des assurances.
(2) Contrat assuré par Axa France IARD, entreprise régie par le code des assurances.

PACK ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 18-25 ANS 5,00 €/mois

Offre groupée de services comprenant :
- Carte CB VISA Classic
- Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection[1]
- Assurance Protection Juridica [1]
- Assurance Protection de Votre Identité [1]
- Service e-Documents
- 4 Retraits déplacés à l'international / mois
- BCP Direct

FUTÉO 5,00 €/mois

Offre groupée de services comprenant :
- Compte de dépôt
- Carte à autorisation systématique
- Service e-Documents
- BCP Direct (service de Banque à Distance)

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services[2] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant: un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assurance Moyens de paiement[3]), le Service Opposition, Satellis Assurance[4], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Nomea[4]	**3,30 €/mois soit 39,60 €/an**
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	

À savoir

Les clients détenteurs d'un Pack Prestigio, Universal, BCP Jeunes, Grandes Ecoles, Enseignement Supérieur, Futéo bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert*.

*Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

(1) Contrat assuré par Axa France IARD, entreprise régie par le code des assurances.
(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de Banque à Distance.
(3) Sous réserve de commercialisation.
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

5. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention 8,00 €/Opération
dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois

POUR LES DÉTENTEURS DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ (OCF)

- Par opération **4,00 €**
- Dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de **16,50 €**
 relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[1]

POUR LES CLIENTS IDENTIFIÉS COMME FRAGILES FINANCIÈREMENT ET ÉLIGIBLES À L'OCF

- Par opération **8,00 €**
- Dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de **25,00 €**
 relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[1]

POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES BANCAIRES DE BASE[2]

- Par opération **4,00 €**
- Dans la limite d'un plafond mensuel de..... **20,00 €**

POUR LES CLIENTS MINEURS

- Dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de **16,50 €**
 relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[1]

Définition

Commission d'intervention +

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À savoir

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 18). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 07).

Opérations particulières

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur[3] + **10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)**
- Frais par saisie-attribution + / Frais par saisie-conservatoire **115,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple)[4] + **10,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR)..... **10,00 €**
- Lettre de clôture juridique **38,00 €**

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision,les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

(3) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

À savoir

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert ;
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs ;
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

Incidents de paiement

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[1] (maximum 1 par jour) **10,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **36,00 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **20,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[2]
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**

 Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

Définition

Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Avis de sort sur chèque **10,00 €**
- Chèque rejeté pour autre motif que sans provision **17,00 €**
- Chèque revenu impayé (sauf sans provision) **24,00 €**
- Récupération de valeur en situation de rejet **38,00 €**
- Frais d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) **Gratuit**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[3]
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €[2] **12,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de **16,50 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).
(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

Définition

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.
À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision..... **Gratuit**
 (Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation)
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)..... **14,00 €**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte + par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif..... **Gratuit**

6. Découverts et crédits

Opérations de découvert en compte

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1][2]

- Autorisation de découvert à durée indéterminée
 - Intérêts débiteurs au taux de **15,60%**[3], soit taux de base Banque BCP[4] **+ 9%**
 - Frais de dossier ou renouvellement **38,80 €**

 Le TAEG[5] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Autorisation de découvert à durée déterminée
 - Intérêts débiteurs aux taux de **15,60%**[3], soit taux de base Banque BCP[4] **+ 9%**
 - Frais de dossier ou renouvellement **38,80 €**

 Le TAEG[5] réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Découvert Négocié Dégressif OCF
 - Intérêts débiteurs au taux de..... **4,95 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**

 Le TAEG[5] réel, fonction de votre utilisation, pourra vous être communiqué sur demande.
- Découvert Négocié Dégressif standard **Nous consulter**[6]

DÉPASSEMENT [1][2][6]

- Intérêts débiteurs..... **Taux d'usure**[6]

 Le TAEG[5] réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

À savoir

Les clients détenteurs d'un Pack Prestigio, Universal, BCP Jeunes, Grandes Ecoles, Enseignement Supérieur, Futéo, Formule Initial, Confort et Optimal bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert*.

*Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par la Banque BCP.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure en vigueur fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence ou sur le site internet de la Banque de France (coût de connexion selon votre opérateur) pour la catégorie "crédits de trésorerie".

Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de découvert.
(4) Le taux de base Banque BCP est de 6,60% (au 01/09/2026). Le taux est susceptible d'évolution selon les conditions du marché.
(5) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(6) Tel que défini par l'article L.311-1 13° du Code de la consommation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence ou le site internet de la Banque de France.

Crédits à la consommation[1]

CRÉDIT RENOUVELABLE

• Navegador[2]

Le crédit renouvelable est un produit de BPCE Financement[2] qui en fixe les conditions tarifaires.

À savoir

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %/prêt**
- Crédit Étudiant, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Nous consulter**

AUTRES SERVICES

- Information annuelle aux cautions (par lettre) **Gratuit**
- Location avec Option d'Achat[3] **Nous consulter**

Crédits immobiliers[4]

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %**
 - Minimum **560,00 €**
- Frais de dossier financement au Portugal (% du montant emprunté) **1,00 %**
 - Minimum **560,00 €**
- Frais de dossier d'un prêt sans établissement d'avenant (changement de date ou de compte de prélèvement) **155,00 €**
- Prêt à taux zéro
 - Frais de dossier **Gratuit**
- Frais de dossier Prêt Épargne Logement **Gratuit**
- Frais de désistement (% du montant du prêt) **0,75 %**
 - Maximum **150,00 €**
- Frais de mise en jeu de garanties (+ frais réels) **38,80 €**
- Frais d'hypothèque sans prêt **107,10 €**
- Prêt Viager Hypothécaire[5]
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

PRESTATIONS DIVERSES

- Simulation de décompte de remboursement anticipé **Gratuit**
- Réédition tableau d'amortissement en agence **65,00 €**
- Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur) **317,00 €**
- Opposition / Subrogation à une compagnie d'assurances **57,15 €**
- Renégociation du contrat de prêt (% du capital dû) **1%**
 - Minimum **204,00 €**

CAUTIONS

- Information annuelle aux cautions (par lettre) **Gratuit**
- Caution délivrée (% par an) **2,10%**
 - Minimum **40,00 €**
- Caution nécessitant un acte spécial **117,30 €**
- Mise en jeu des cautions émises (par caution) **76,50 €**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par la Banque BCP, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque BCP, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(5) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

Garanties[1]

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie		
- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	**Nous consulter**	-
- Nantissement de compte ou de créance interne	**54,00 €**	**54,00 €**
- Nantissement de compte ou de créance externe	**215,00€**	**215,00€**
• Frais de levée de garantie		
- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement)	**75,00 €**	-
- Mainlevée autres garanties	**29,35 €**	**29,35 €**

Assurance

• Assurance Emprunteur[2] **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[3].

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.
(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

7. Épargne et placements financiers

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

Épargne bancaire[1]

Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	Epargne à terme
• Livret A • Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) • Livret d'Épargne Populaire (LEP) • Livret Jeune • Comptes sur Livret • Livret Mil Projetos	• Plan Épargne Logement (PEL) • Compte Épargne Logement (CEL)	• Comptes à Terme

- Ouverture/Clôture d'un compte ou livret d'épargne[2] **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un Comptes à Terme **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs[3] **30,00€ /an**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement **105,00 € /par transfert**
- Frais de transfert du LEP et Livret A **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits (Hors compte de dépôt selon périodicité)

	Papier	Electronique
Annuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Mensuelle, trimestrielle, semestrielle (par relevé supplémentaire)	**1,55 €**	**Gratuit**

- Attestation des avoirs **31,25 €**

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **8,35 €/an**

Gestion privée

- Le conseil en gestion de patrimoine **Nous consulter**
- La gestion sous mandat **Nous consulter**

À savoir

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.

Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Hors Comptes à Terme.
(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix,) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

Placements financiers

La Banque BCP, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque BCP peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque BCP peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client. Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers.

FRAIS PONCTUELS

Frais ponctuels liés au service

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME..... **Gratuit**
- Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME **Gratuit**
- Frais de transfert
 - CTO/PEA/PEA-PME vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)[1]
 - Titres côtés transférés **15,00 € par ligne**
 - Titres non cotés **50,00 € par ligne**

 (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)
- Frais de transaction sur les opérations de bourse..... **Nous consulter**

À savoir

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

- EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Opération ferme sur le marché au comptant	Par internet	Par téléphone	En agence
(CTO/PEA) Taux de courtage	0,35%	1,20%	1,20%
(CTO) Minimum de perception	8,00 €	11,00 €	16,00 €
(PEA) Minimum de perception	Gratuit	Gratuit	Gratuit
(CTO/PEA) Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit
(CTO/PEA) Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- HORS EURONEXT (Bourses étrangères) **Nous consulter**
 - Ordre reçu et non exécuté..... **Gratuit**
 - Ordre annulé **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

À savoir

Une valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

(1) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

• Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	31,65 € Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

Frais de rachat	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

• Produits structurés
- Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour la Banque BCP	
Frais de souscription	Gratuit
Frais de sortie	Gratuit

Autres titres de créance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
- Fonds à Formule	
Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Avant échéance de fonds à formule • À échéance	

FRAIS RÉCURRENTS

Frais liés au service

À savoir

Les Droits de Garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début de semestre de chaque année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus en fin de semestre précédent (30/06 et 31/12).

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)
Droits de Garde/Frais de tenue de compte

0/28 ans **Gratuit**

		Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et 31/12 et prélevée semestriellement			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission Taux Minim. proportionnelle)
		Taux (%)	Minim. de perception	Max. de perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs groupe	Jusqu'à 1500 €		4,06 € / semestre		
	Au-delà de 1500 €		11,68 € / semestre		
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	Jusqu'à 30 000 €	0,20% /sem.	25,00 € / an		2,30 € / semestre
	De 30 001,00 € à 99 999 €	0,10% /sem.			
	A partir de 100 000,00 €	0,05% /sem.			
Portefeuille sans valeur inscrite			8,50 € / semestre		

PEA / PEA-PME
Droits de Garde/Frais de tenue de compte

0/28 ans **Gratuit**

Les montants sont indiqués en € TTC	Droits de Garde (DDG)		
	Valeur Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de valeurs Groupe et Hors Groupe, soit de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne			
- Jusqu'à 30 000 €	-	0,20% /semestre	
- De 30 001,00 € jusqu'à 99 999 €	-	0,10% /semestre	
- A partir de 100 000,00 €	-	0,05% /semestre	
- Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	2,30 € /semestre		
- Plafond de perception	Dans la limite de 5 € /an	-	

À savoir

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactifs[1] Droits de garde[2]

Frais récurrents liés au produit

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	CTO	PEA / PEA-PME
Frais d'ouverture*	203,00 €	Inclus dans les droits de garde
Frais de gestion de dossier	75,00 € /acte	Inclus dans les droits de garde
Frais de transaction	1,20 % du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 250,00 €	

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

* Perçu une fois par titre non côté.
(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[1]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 mars 2026

Commission de gestion annuelle « tout compris »*	**Taux Unique 1,20 % TTC**
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	**Dont 1,10% TTC Dont 70 % rétrocédés à la Banque BCP en sa qualité de distributeur du mandat**
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)\|	**Dont 0,10 % TTC**

*Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le Teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

OPÉRATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
 - Attestation de plus-values (sur l'imprimé Fiscal Unique) **Gratuit**
 - Avis d'opéré titres **Gratuit**
 - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique..... **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **19,15 €**
 - Relevé ponctuel de portefeuille **8,55 €**

(1) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

8. Assurances et prévoyance

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque BCP vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 002 041. L'immatriculation Banque BCP peut être contrôlée sur www.orias.fr.

Vous assurer ainsi que vos proches

BPCE ASSURANCES

- Garanties Santé[1] **Nous consulter**
- Garantie des Accidents de la Vie[1] **Nous consulter**
 Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- Sécur'Famille 2[2] **Nous consulter**
 Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- Sécur'Urgence[3] **Nous consulter**
 Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix
- Sécur'Obsèques +[4] **Nous consulter**
 Contrat qui permet de prévoir le financement de ses obsèques.

IMPERIO

- Educalia[5] **Nous consulter**
 Accompagnement financier pour les enfants, pour leurs études ou leurs projets, en cas de décès du parent assuré.
- Preciso[5] **Nous consulter**
 Protège la famille du client en cas de décès accidentel, versement d'un capital et d'une rente mensuelle pendant 60 mois en cas du décès accidentel du client.
- HOSPITALIS Plus[5] **Nous consulter**
 Indemnité journalière en cas d'hospitalisation.
- Sérénité Plus[5] **Nous consulter**
 Prévoit un capital pour l'organisation des obsèques du client.
- Funérailles Plus[5] **Nous consulter**
 Capital servant à couvrir les obsèques en cas de décès du client.
- BCP Sécurité[5] **Nous consulter**
 Garantit un capital en cas de décès, en fonction du solde moyen de son compte titulaire.
- Maximo[5] **Nous consulter**

Assurer et Protéger vos biens

BPCE ASSURANCES

- Assurance Auto[1] **Nous consulter**
- Assurance 2 Roues[1] **Nous consulter**
- Assurance Habitation[1] **Nous consulter**
- Sécur'Média[1] **Nous consulter**
 Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger. Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Sécur'Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(3) Sécur'Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Sécur'Obsèques + est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.
(5) Contrat assuré par IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A., entreprise régie par le code des assurances.

Vous protéger au quotidien

- Assurance Protection Juridique[1] **Nous consulter**
 Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels[2]).
- Assurance Protection Juridica[3] **18€/an**

Assurer votre épargne

- Assurance sur Épargne[1] **Nous consulter**

Protéger vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte[4]
 Une assurance[2] permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés.
 - Formule individuelle **25,80 €/an**
 - Formule Famille **43,50 €/an**

Offres retirées de la commercialisation

- Assurance Protection de votre identité[3] 18,00 €/an
- Assurance Compte BCP Sécurité (par titulaire)[5] 30,00 €/an
- BCP Protection[6]
 - 1er titulaire 30,00 €/an
 - 2ème titulaire 22,00 €/an
- Secur'Obsèques[7] Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
(3) Le contrat "BCP JURIDICA" N° 5 521 388 704 est souscrit auprès de JURIDICA - Société Anonyme au capital de 14.627.854,68 - 572 079 150 R.C.S. Versailles - 1, Place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
(4) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Contrat assuré par IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A., entreprise régie par le code des assurances.
(6) Contrat assuré par Axa France IARD, entreprise régie par le code des assurances.
(7) Secur'Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

9. Autres prestations et services

Frais de succession en France et à l'international

Pour le calcul de l'assiette des frais de traitement de succession, les avoirs détenus par le défunt au jour du décès (hors assurance vie) sont déterminés comme suit :
- 100 % des soldes des comptes individuels ouverts à son nom ;
- pour les comptes joints, 50 % de leur solde au jour du décès, correspondant à la quote-part présumée du défunt dans le cadre d'un compte joint, sous réserve de la preuve contraire de la répartition réelle des avoirs entre cotitulaires.

Frais applicables	Tarifs
Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé	**Gratuit**
Frais bancaires de succession lorsque le montant des avoirs détenus par le défunt est inférieur ou égal à 10 000 €	**Gratuit**
Traitement d'un dossier de succession lorsque le montant des avoirs détenus par le défunt est supérieur à 10 000 €	**1% du montant total des avoirs détenus par le client à la date de son décès, dans la limite du montant maximum réglementaire en vigueur le jour de l'ouverture du dossier** (1)
Évaluation des avoirs du conjoint survivant	**Gratuit**

À savoir

Les principales opérations effectuées par la banque à ce titre sont les suivantes :
- réception et analyse du dossier ;
- enregistrement du décès ;
- blocage des comptes individuels du défunt et des moyens de paiement ;
- transformation de compte joint éventuel en compte indivis et adaptation des moyens de paiement du compte joint survivant ;
- suppression des procurations ;
- production des arrêtés de comptes au jour du décès
- analyse des instructions du notaire ou des ayants droits ;
- clôture des comptes ;
- transmission des fonds au notaire ou aux ayants droit ;
- information aux notaires ou ayants droits du traitement de l'instruction ;
- communication aux partenaires (exemple : assureurs) ;
- édition et transmission à la DGFiP (direction générale des Finances publiques de l'imprimé fiscal 2736 « Déclaration pour cause de décès, des titres, sommes ou valeurs ») ;
- archivage du dossier.

Autres prestations

- Établissement d'attestations **22,90 €**
- Réédition de documents (supplément par photocopie) **2,15 €**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **30,20 €**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (moins d'un an)..... **22,75 €**
- Frais de recherche complexe (plus d'un an)..... **42,25 €**

(1) Montant prévu par l'article D312-1-3 du Code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 20 juillet 2026 était de 857 €

10. Opérations internationales[1]

Option internationale[2]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit*		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit*		Formule 3 : Séjour+ 11/28 ans Gratuit	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités[3]	3/mois[4]	Illimités[3]	4/mois[4]	Illimités[3]	Illimités[3][4]
Paiements par carte	Illimités[3]	10/mois	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]
Virements	Illimités[5]	-	Illimités[5]	1/mois[6]	Illimités[5]	1/mois[6]
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois[7]		2 mois[7]		2 mois[7]	

* Sous réserve de détenir une formule Initial ou Confort.

Opérations par carte bancaire[2]

Se reporter à la page 11 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

Opérations par chèques

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service 0,10 % du montant
 - Minimum de perception 30,00 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE À L'ÉTRANGER[8]

En euros

- Commission de service 0,10 % du montant
 - Minimum de perception 30,00 €
- Frais de chèque impayé 56,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 41).
(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur BCP DIRECT.
(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.
(8) Sous réserve de disponibilité du service. Remise chèque en euros payable en «Crédit Après Encaissement» : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Banque BCP.

Virements non SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en euros hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

- Commission proportionnelle au montant du virement **0,10 % du montant**[1]
 - Minimum de perception **25,50 €**
- Commission de change **0,05%**[1]
 - Minimum de perception **15,30 €**
- Rejet réalisé par la banque du bénéficiaire **27,65 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Frais par virement **20,40 €**
- Commission de change si virement en devises..... **0,05%**[1]
 - Minimum de perception **20,40 €**
- Commission pour BIC et/ou IBAN manquant ou erroné..... **15,10€**

À savoir

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.
Le cours de change appliqué est celui en vigueur au moment de la réalisation de la transaction.

(1) De la contrevaleur en euros du montant du virement, en fonction du cours de change en vigueur au moment de la réalisation de la transaction (virement en devises).

11. Tarification et avantages jeunes

À savoir

Il s'agit ici de la reprise de lignes tarifaires déjà présentes dans les chapitres correspondant aux opérations visées.

Tarification spécifique et avantages tarifaires dédiés aux jeunes selon l'âge

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

Offre groupée de services

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DÉTAIL DE L'INTÉGRALITÉ DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 15 À 17)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[1] / systématique[1]
Formule Initial	Gratuit
Formule Confort	2,00 €/mois
Formule Optimal	4,00 €/mois

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[1]	CB Visa Classic[2] ou CB Visa Classic Navegador[3] débit immédiat ou débit différé	Visa Premier[2] ou Visa Premier Navegador[3] débit immédiat ou débit différé	Visa Platinum Navegador[3] débit différé	Visa Infinite[2] débit différé
Formule Initial	Gratuit	Gratuit			
Formule Confort	2,00 €/mois	2,00 €/mois	2,00 €/mois		
Formule Optimal	4,00 €/mois	4,00 €/mois	4,00 €/mois	6,00 €/mois	8,00 €/mois

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien[4].

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(4) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

Crédits à la consommation[1]

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier..... **Nous consulter**

Épargne et placements financiers

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[2]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

Option internationale[3]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit*		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit*		Formule 3 : Séjour+ 11/28 ans Gratuit	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités[4]	3/mois[5]	Illimités[2]	4/mois[3]	Illimités[2]	Illimités[2][3]
Paiements par carte	Illimités[2]	10/mois	Illimités[2]	Illimités[2]	Illimités[2]	Illimités[2]
Virements	Illimités[6]	-	Illimités[4]	1/mois[7]	Illimités[4]	1/mois[5]
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois[8]		2 mois[6]		2 mois[6]	

*Sous réserve de détenir une formule Initial ou Confort.

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Banque BCP, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(2) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(4) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(5) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(6) Virements SEPA gratuits et illimités sur BCP Direct.
(7) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(8) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

12. Informations utiles

Il est rappelé que l'usage des produits et services doit se faire selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

Assurance : 09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel (1)

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

Imperio clients : 01 41 27 75 75 Service gratuit + prix appel (1)

Perte / Vol : 08 92 70 57 05 Service gratuit + prix appel (1)

En cas de perte ou vol d'un chèque, de votre chéquier ou de votre carte bancaire, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

Contestation / Fraude : Service gratuit + prix appel (1)

En cas de contestation d'opération ou d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire (suite à perte ou vol, vente à distance/internet, contrefaçon). Le Centre de Relation Monétique prend directement en charge votre sinistre et traite votre dossier (du lundi au samedi de 8 h 00 à 22 h 00).

Nos partenaires / mentions légales

AXA France
Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 214 799 030,00 € - Entreprise régie par le code des assurances - 722 057 460 RCS PARIS - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92000 Nanterre.

BPCE ASSURANCES IARD
BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT
Société anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS PARIS. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE
Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS PARIS - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS PARIS - TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES
Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)
Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € - IRCS PARIS n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique. REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581 - I 01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

(1) L'accès au site www.banquebcp.fr est gratuit hors coût de connexion selon fournisseur d'accès internet.

IMA PROTECT
Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

IMA ASSURANCES
Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION
Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 32 300 047,00 €. Siège social : est situé au 10, Place de Belgique, 92250 La Garenne-Colombes - 351 392 543 RCS PARIS.

MSH INTERNATIONAL
Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

JURIDICA
1 place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi.

BPCE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris – RCS PARIS n°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS - https://www.orias.fr/ - sous le n° 08 045 100.

Informations complémentaires

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque

Zone SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Définitions placements financiers

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav…) sans limite de montant.

Plan Épargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav…) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)[1] **:** Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assorti d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav…), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

13. Résoudre un litige

Votre Banque BCP : votre interlocuteur privilégié

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Qualité et Satisfaction Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Banque BCP Service Qualité et Satisfaction Client 16, rue Hérold, 75001 Paris	www.banquebcp.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation/

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement…), la Banque BCP vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : www.assurances.groupebpce.com - rubrique : reclamation-et-mediation ; **www.axa.fr** - rubrique : services-assistance/contact-axa/formulaire-reclamation ; **www.imperio.fr** - rubrique : reclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre Banque BCP sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur de la consommation**(1) **de la Banque BCP,** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

Par courrier
Monsieur le Médiateur de la Banque BCP, TSA 31359 75621 PARIS CEDEX 13

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financi**ers pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

	De préférence par internet via le formulaire électronique disponible sur le site https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique « Saisir le médiateur »

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par courrier	Par internet
La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils, prenez rendez-vous avec votre conseiller.

Banque BCP

www.banquebcp.fr

ENVELOPPE + PROSPECTUS

BAC DE TRI

Banque BCP, Société par Actions Simplifiée, au capital de 216 125 487 Euros, siège social : 16 Rue Hérold 75001 Paris, N° d'immatriculation au RCS : B 433 961 174 RCS PARIS, Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 041.

Crédit photos : ©Adobe Stock

11/2026

l'autreagence